Notre enquête sur le « Fonctionnarisme Syndical »

Nous avons fait parvenir le n°1 de la *Revue anarchiste* à un certain nombre de syndicalistes, dont nous avons sollicité la réponse.

Voici la liste de ces syndicalistes:

Barthes, Bastien, Bellugue, Berrard, Besnard, Berthet, Bott, Boudoux, Bouët; Cadeau, Carpentier, Casteu, Chaverot, Lucie Colliard, Colomer, Content, Delagrange, Descarsin, Dudilieux, Fargue, Fiquet, Fister, Flandrin, Fourcade, Godonnèche, Gourdeaux, Guérineau, Marie Guillot, Herclet, Hubert, Jacquemin, Jouve, Labonne, Labrousse, Lacoste, Lauridan, Lebourg, Lecoin, Lemoine, Mme Lemoine, Lévêque, Lorduron, Maillard, René Martin, Massot, Maurelle, Mayoux, Le Meillour, Meurant, Monatte, Monmousseau, Pothion, Quinton, Racamond, Raveau, Richetta, Rose, Salvator, Schumacher, Sémart, Sirolle, Teulade, Tommasi, Totti, Vadécard, Véber, Verdier.

nota. – Notre enquête n'est pas limitée aux syndicalistes qui composent cette liste; elle est ouverte à tous. Notre questionnaire s'adresse tous les travailleurs et notre impartialité nous fait un devoir de n'exclure personne.

La *Revue Anarchiste*

– 0–

Quand il faut entretenir des permanents à différents emplois, le fonctionnarisme coûte trop et devient néfaste.

Cependant, sauf quelques cas ou avec des modifications au système, les fonctions ne doivent pas être rétribuées. Je

pourrais citer des Syndicats où, jadis, tout le travail était exécuté volontairement. Nous n'en sommes pas à un point de veulerie qui ferait croire à une mentalité régressive.

Ma réponse au questionnaire je l'étends du Syndicat au Bureau Confédéral.

1° et 2° — Certains postes sont nécessaires pour donner la vitalité à l'organisation, ceux de secrétaires et adjoints qui se partagent et spécialisent les travaux, ceux de caissiers-comptables.

Je n'admets pas de fonctions rétribuées et je considère que la suggestion de Le Meillour pour le comptable seulement, dans les forts Syndicats, a sa raison, et peut être tenue par un professionnel de comptabilité étranger à ces Syndicats. Je suis persuadé qu'il se ferait une sérieuse économie en employant un professionnel à des jours déterminés et à l'heure du tarif syndical.

3° — À part les délégations en province ou à des moments qui empêchent le délégué de travailler pour vivre, la besogne de propagande doit se faire par dévouement. Dans les cas possibles à tour de rôle, dans les cas difficiles par les aptes et les dévoués.

Différent Syndicats ont 25 et 30 syndics, qui se réunissent un soir chaque semaine, plus souvent si c'est nécessaire au roulement normal de l'organisation, aucun ne songe à se faire payer.

4° et 5° — Les fonctions exécutées par les membres mêmes du groupement, doivent être limitées à un an au plus.

L'emploi de secrétaire doit être doublé et de façon que chacun en se spécialisant et en se le partageant, ait moins de travail. Le plus ancien des secrétaires quitterait au milieu ou aux deux tiers de l'année, de manière que le nouvel élu soit mis au courant par eux qui auront encore six ou huit mois

à exercer.

L. Guérineau
des Ébénistes de la Seine

* * * *

1re question. — Non seulement il n'est pas nécessaire que les Syndicats, les U.D., les Fédérations et le B.C. aient des fonctionnaires rétribués, mais j'ajoute que, à mon avis, la suppression des Syndicats de corporation, des Fédérations d'industrie et du B.C. est urgente, si l'on veut que l'organisation économique de la classe ouvrière puisse remplir le rôle qui lui échoit.

2e Question. — Inutile; car, si il y a administration, il y aura, malgré nous, centralisation; donc néfaste.

3e Question. — Pour la propagande et l'éducation: oui, mais le recrutement ne peut avoir lieu qu'aux chantiers, usines, bureaux, gares, etc., etc., et, par conséquent, ce travail n'implique aucune rétribution. Ce doit être l'œuvre quotidienne de chaque syndiqué.

4eQuestion. — Le jour où les fonctions ne seront plus rétribuées, il sera inutile d'en limiter la durée.

5e Question. — Pour moi, la durée importe peu. Ce que je serais heureux de voir adopter dans le Syndicat, c'est que l'individu qui aurait une fonction, soit révocable *sur-le-champ*, lorsqu'il aura fauté, quelle que soit sa valeur, et que, surtout, il ne soit pas absous parce qu'il aurait soi-disant beaucoup travaillé, et, ce qui est plus général, parce que c'est *un bon copain*; alors pour ne pas lui faire de peine, on le laisse en place, et il continue ses erreurs passées.

E. Lagrue

* * * *

Si l'on veut éviter un nouveau redressement du syndicalisme dans X… années, il faut, dès aujourd'hui, se prémunir, en s'inspirant des causes de la déchéance de la vieille C.G.T. qui inspirait, à ses débuts, de si grands espoir en l'avenir.

Le fonctionnarisme inamovible a rongé, a ruiné l'esprit révolutionnaire qui animait alors la C.G.T. française. Il a aussi absorbé de bons et actifs militants, qui ne sont aujourd'hui que des fonctionnaires plus préoccupés de défendre leur situation personnelle, que de faire œuvre de propagandistes syndicalistes. Le fonctionnarisme a divisé les hommes, il a déchaîné les appétits, il a crée des courants d'opinion, dont le véritable mobile est l'arrivisme d'aspirants. Le fonctionnarisme est une plaie contagieuse, il faut la brûler avec un fer rouge, et le plus rapidement possible; autrement, gare à la gangrène! Aussi c'est avec plaisir que je réponds au questionnaire.

Les fonctionnaires ne sont pas indispensables au syndicalisme qui a d'autres buts que celui de créer une bureaucratie rétribuée.

L'administration des Syndicats, des Unions départementales, des Fédérations d'industrie de la C.G.T. peut très bien se faire par des professionnels rétribués, placés sous le contrôle direct des conseils et commissions exécutives des organisations qui traceraient la besogne.

Pour la propagande et les délégations, cette besogne pourrait être confiée à des militants qui considéreraient leur tâche finie avec l'exécution de leur mandat; il va sans dire que, étant rétribués pour l'accomplissement de leur mission, ils retourneraient au travail, au milieu de leurs camarades, continuer leur action de propagandistes.

Si, en l'état actuel des choses, il semble impossible de réaliser de suite l'idée que j'exprime ci-dessus, j'estime que

la durée du mandat des fonctionnaires syndicalistes doit être limitée: à un an pour les organisations syndicales et à deux ans pour les organismes locaux, régionaux, fédéraux et confédéraux.

Cette réalisation nous amènera inévitablement à expurger le mouvement ouvrier de tous les arrivistes, et nous permettra de conserver dans notre sein des camarades qui se perdraient dans le fonctionnarisme prolongé.

Au pis aller, ce deuxième point de vue peut donner d'excellents résultats; mais, je le déclare, il doit préparer la réalisation de celui que j'indique en premier lieu. Alors, le syndicalisme ne courra plus de risques; nous ne serons plus obligés de le redresser tous les dix ou vingt ans; il poursuivra ses fins et ses buts révolutionnaires.

J.-S. Boudoux
des *Charpentiers en fer*.

* * * *

Je réponds avec plaisir à cette enquête, qui me parait des plus nécessaires, dans la période chaotique que nous traversons.

Après la triste expérience de la guerre, le fonctionnarisme syndical a pris une forme vraiment gouvernementale, par le fait de sa nouvelle constitution en Comité National Confédéral, qui se réunit périodiquement, pour prendre des décisions, sans aviser les intéressés: les syndiqués.

C'est ainsi que, peu à peu, la C.G.T. a cessé d'être une organisation ayant à sa base le principe révolutionnaire de la lutte de classe et est devenue un organisme de collaboration, à l'entière discrétion de ceux qui détiennent les fonctions.

N'étant plus astreints au travail de l'usine, de l'atelier, du magasin, les fonctionnaires n'ont plus les mêmes intérêts que les ouvriers ou employés qui peinent sans cesse en proie à

l'incertitude et aux soucis du lendemain. Ils ne sont plus des révoltés, mais des satisfaits; aussi n'aiment-ils pas la bataille ouverte et brutale contre l'exploitation, dont ils ne souffrent pas personnellement. Or, le syndicalisme est l'arme des travailleurs, qui luttent pour se libérer du joug capitaliste qui les opprime. Son rôle est inscrit clairement dans ses statut. Il n'appartient donc à aucune personnalité de le faire dévier, au gré de ses désirs. C'est cependant ce qui est arrivé, et a créé la mauvaise situation qui fait de la C.G.T. un champ de bataille entre individus voulant occuper les places de permanents rétribués, vivant en marge des exploités.

Il est donc nécessaire de faire disparaître cette armée de fonctionnaires, qui tuent tout esprit de révolte, et constituent une sorte de gouvernement ouvrier, contre lequel la classe ouvrière, consciente et clairvoyante est obligée de réagir. En conclusion: plus de fonctionnaires permanents.

Le travail de bureau serait accompli par des comptables et sténos-dactylos de métier, payés an tarif de leur corporation. La besogne de propagande, d'éducation et de recrutement, serait faite par des camarades appartenant à chaque organisation. Ces propagandistes seraient choisis parmi les syndiqués, à tour de rôle, aptes à remplir cette besogne, payés au tarif de la corporation dont ils font partie.

Pour remédier au corporatisme étroit, on doit – à mon sens – fonder des Syndicats uniques par industrie, à l'exemple de nos camarades d'Espagne, qui, chez eux, n'ont pas créé le fonctionnarisme.

La question est posée: devons-nous continuer à entretenir cette plaie qui nous infecte?

Il est indispensable que les anarchistes prennent position, et je crois que cela pourrait déterminer les organisations, à détruire à jamais le fonctionnarisme par le système proposé

par Le Meillour. Ce système apporterait au syndicalisme un prestige moral incontestable, on verrait remonter les effectifs, et les luttes intestines disparaître, pour faire place à une entente fraternelle et pour atteindre le but que le syndicalisme s'est tracé, dès sa fondation: l'abolition du salariat et la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

En tous cas, nous devons, en tant qu'ouvriers syndiqués, donner, dans les organisations auxquelles nous appartenons, l'exemple du dévouement et du désintéressement le plus complet, afin qu'on ne nous prenne pas pour des bluffeurs et des fumistes.

La propagande par l'exemple est, pour moi, la meilleure, celle qui frappe le mieux la conscience et l'esprit des exploités qui nous entourent. Soyons logiques avec nous-mêmes. Montrons aux travailleurs et aux exploiteurs capitalistes que nous sommes capables de nous administrer sans chefs et sans directeurs de conscience. Débarrassons-nous du fonctionnarisme et nous aurons fait un grand pas. Dans l'attente qu'il disparaisse, limitons la durée des fonctions à un an au maximum et que celui qui remplit cette fonction, retourne à son travail.

Claude Journet
Du *Syndicat de L'.O.T.L.* de Lyon.

* * * *

1re question. — Quand les organisations ne sont pas fortes, point n'est besoin d'avoir des permanents, qui, par leurs émoluments, absorbent les ressources qui doivent être exclusivement consacrées aux nécessités de la propagande et servir à renforcer l'organisation elle-même. Mais, par la suite, si le développement de l'organisation amène un surcroît de travail auquel il faille consacrer tout son temps, des employés, soit comptables ou autres, me semblent tout

qualifiés pour faire ce travail qui ne consisterait en somme qu'à faire la correspondance et à assurer la gestion financière.

2e question. — Pour les Syndicats, c'est, à mon avis, une autre affaire, il y a un moyen de résoudre cette question du fonctionnarisme qui préoccupe tout le monde des travailleurs.

Ce moyen consiste à décentraliser les gros Syndicats d'industrie, qui, par la concentration des effectifs de toute une région — comme c'est le cas pour la région parisienne — donnent naissance à toute une floraison de fonctionnaires et aspirants fonctionnaires syndicaux.

En créant le Syndicat unique dans chaque localité ou arrondissement, on décentralise le travail et cela permet, par l'obligation qui en est faite aux travailleurs groupés dans ces Syndicats locaux, d'acquérir les qualités, les notions, la capacité et la pratique nécessaires à toute bonne administration, de s'organiser au lendemain de la Révolution, et ainsi d'être capables de faire vivre une société d'hommes libres.

3e question. — Je ne pense pas qu'il soit possible d'admettre comme un statut rigide, le moyen qu'expose la *Revue*, en ce qui concerne les délégués à la propagande; faire partir la rétribution à l'instant où commence le mandat et la supprimer à l'instant où il finit, me paraît très bien en principe; mais, en fait, ce n'est pas du tout la même chose, car il faut admettre que le propagandiste est, dans ce cas, employé chez le patron. L'organisation a besoin de lui pour quelques jours et, comme de juste, elle le dédommage, 1 fois, 2 fois, 3 fois même, ça ira: le patron admettra toute une foule de motifs, mais, par la suite, il dira à son salarié, qu'il a besoin que son personnel soit assidu au travail et, alors, deux alternatives: ou refuser la délégation de deux ou trois jours ou même plus, et rester dans sa place; ou bien accepter partir

en délégation et être congédié. Comme la durée de la délégation est limitée: dix jours par exemple, le onzième jour, le propagandiste est dans l'obligation de reprendre. ses occupations journalières et de chercher un patron qui consente à l'embaucher.

Et là encore, ce sera la même chose. Aussi comme solution, je propose que le mandat du propagandiste ait une durée de trois mois. Rétribution: salaire-moyen de la corporation.

4e question. – Dans le but de ne pas faire perdre aux syndiqués l'habitude d'exercer leur profession et pour ne pas créer, au cœur du Syndicalisme, une caste de privilégiés, il est nécessaire que la durée des fonctions ou mandats soit limitée et il faut que, à l'expiration de leur mandat, les propagandistes entrent dans le rang. Ils ne seraient donc pas rééligibles.

5e question. – Durée maxima des fonctions: trois mois.

Bott
Syndicat des Métaux

* * * *

Marseille, le 17 février 1922.

Camarade Sébastien Faure.

Je reçois votre circulaire avec le n°1 de *La Revue Anarchiste*, et je vous remercie d'avoir pensé à moi comme «syndicaliste notoire»! Hier, j'avais du galon confédéral et j'ai défendu avec âpreté mes idées, d'accord avec les militants révolutionnaires des Bouches-du-Rhône; c'est sans doute pourquoi vous m'avez considéré comme «notoire»; aujourd'hui, dans le rang, je conserve la même indépendance qu'hier. Je suis donc très à l'aise pour parler du Fonctionnarisme syndical. Eh bien, j'estime que tout le bruit fait autour de la question ne rime à rien. Pour moi, il ne s'agit pas de

savoir si les secrétaires des groupements syndicaux seront appointés ou non, il s'agit de savoir *s'ils dirigent* le groupement qui les a élus ou *s'ils sont dirigés* par lui. Tout est là.

Car on peut fort bien concevoir un camarade qui, tout en faisant son travail quotidien, demeure un petit tyran à la tête de son organisation; on peut même admettre – c'est connu – qu'un secrétaire de syndicat non appointé, obtient, à cause de sa fonction, de tels avantages du patron, qu'il trahit tout doucement les intérêts de ses camarades dans ses rapports avec ledit patron – sans pour cela avoir prélevé un sou dans la caisse syndicat.

Maintenant, comme il faut tenir compte des réalités, je crois impossible que tous les adhérents du syndicat s'intéressent à la vie de leur organisation et contrôlent, effectivement, leurs mandataires. Cela pourra venir, mais nous n'en sommes pas encore là. En attendant, il faudrait donc former dans chaque groupement, du syndicat à la C.G.T., des «noyaux» de camarades dévoués et désintéressés qui exerceraient le contrôle nécessaire. Le pouvoir individuel et absolu disparaîtrait ainsi du mouvement syndical.

Une autre question, plus terre-à-terre.

Je veux bien admettre que, pour le travail matériel, les syndicats, unions départementales et fédérations aient des employés ordinaires; mais, pour la propagande, surtout à travers tout le pays, les délégations temporaires peuvent ne pas suffire: les militants capables de les remplir sont assez peu nombreux et, s'ils sont embauchés, ils craindront de perdre leur travail s'ils le quittent à tout bout de champ, pour trois, quatre ou huit jours. Il ne s'agit pas de déclamer, mais de voir comment les choses se passent.

En conclusion, j'estime qu'il faut que les secrétaires, appointés ou non, soient étroitement contrôlés et que le

syndicat (ou un groupe de camarades désintéressés) puisse les changer en cas de déviation (trahison). Que, partout où il est possible de se passer de permanents, on s'en passe, mais qu'on n'hésite pas à y recourir dès que c'est utile; et surtout qu'on ne perde pas son temps à discutailler sur des questions d'importance secondaire.

Je n'ai pas répondu point par point au questionnaire, je m'en excuse. Je crois cependant devoir indiquer un moyen simple de pallier à l'inconvénient qu'il y aurait à se priver brusquement des services d'un camarade permanent, car je suis pour la limitation de la durée du mandat (rétribué ou non); mon moyen, c'est de nommer un secrétaire adjoint qui, automatiquement, remplacera le secrétaire. Celui-ci, à son tour, pourrait revenir à son «fauteuil» après un stage a l'atelier. Mais, encore une fois, ces mesures et toutes celles qu'on pourra envisager ne vaudront que ce valent les hommes chargés de veiller à leur application.

Bien cordialement à vous.

François Mayoux